

COMMUNE DE BAIGTS DE BÉARN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2023**

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
2023-05	Modification du temps de travail d'un emploi occupé par un fonctionnaire	<i>Approuvée</i>
2023-06	Allocation forfaitaire télétravail	<i>Approuvée</i>
2023-07	Multiple Rural - licence IV	<i>Approuvée</i>

Liste publiée sur le site internet et liste affichée en mairie le 28 février 2023 ¹

Le Maire,

Guy PÉMARTIN



¹ La liste des délibérations examinées par l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre et des syndicats de communes et syndicats mixtes fermés est adressée dans le délai d'un mois suivant chaque séance aux conseillers municipaux des communes membres de cet EPCI qui ne sont pas membres de son organe délibérant. Ces dispositions s'appliquent également aux membres des organes délibérants d'un EPCI ou d'une commune membre d'un syndicat mixte qui ne sont pas membres de son comité syndical (art. L.5211-40-2 du CGCT).